

## CCMA du 2 juillet 2019 Promotions à la hors classe en quelques chiffres (avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019)

	Certifié·es	PLP	PEPS
Promouvables	235 (-3)*	42	21 (-2)*
Promu·es	47 (+8)*	9 (+3)*	4
Barème du·de la 1 <sup>er</sup> promu·e**	205	205	175
Barème du·de la dernier·e promu·e**	165	165	165
Pourcentage de femmes promu·es	64 %	56 %	25 %

\* : variation par rapport au contingent 2018

\*\* : donnés à titre indicatif pour cette année, ces barèmes varient d'une année à l'autre, en fonction du nombre de promotions

Comment est calculé le barème d'un·e enseignant·e ?

L'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur·trice permettent au recteur d'attribuer une appréciation convertie en points .

- À consolider → 95
- Satisfaisant → 105
- Très satisfaisant → 125
- Excellent → 145

A ces points, s'ajoutent 10 points d'ancienneté par an à partir de l'échelon 9, 2<sup>e</sup> année

En cas d'égalité de barème, les maîtres sont classé·es par ancienneté.

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31/05/18	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 + 2 ans	0 an	0
9 + 3 ans	1 an	10
10 + 0	2 ans	20
10 + 1	3 ans	30
10 + 2	4 ans	40
...	...	...
11 + 7ans	13 ans	140
11 + 8 ans	14 ans	150
11 + 9 ans et plus	15 ans et plus	160

Pour les agrégé·es, les promotions ne se font pas au niveau académique mais les dossiers sont remontés au national par chaque rectorat. Pour cette campagne, sur instruction du ministère, en cas de pluralité de candidatures dans une discipline, seuls la moitié de ces candidatures seront remontées. Pour l'académie de Poitiers, sur 13 dossiers, 8 dossiers remontent avec des barèmes variables suivant les disciplines.

### LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Tout d'abord, la CGT revendique une déconnexion totale entre la rémunération et l'évaluation. Concernant l'évolution de carrière, nous revendiquons une grille unique (un seul grade) avec l'intégration des indices de la Hors Classe dans la grille normale et la suppression de la Classe Exceptionnelle, réservée à une minorité d'entre nous. Par ailleurs, nous contestons l'évaluation par quotas pour les appréciations, qui n'a pas de sens si ce n'est pour restreindre le nombre de promotions et donc dont la seule existence est justifiée par un objectif budgétaire !